



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe



17013571

MONITEUR BELGE

16 -01- 2017

BELGISCH STAATSBAD
Greffe

N° d'entreprise : 0563.960.968

Dénomination

(en entier) : **PARC NATUREL DES SOURCES**

(en abrégé) :

Forme juridique : Association de Projet

Siège : 4900 - Spa, rue de l'Hôtel de Ville, 44

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : MODIFICATION DES STATUTS

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire dressé par Maître Charles CRESPIEN, notaire à Stavelot, le 9 décembre 2016, en cours d'enregistrement, il appert que s'est tenue l'assemblée générale de l'association de projet "Parc Naturel des Sources". Il en est extrait ce qui suit :

UNIQUE RÉOLUTION : ENTREE DE DEUX NOUVEAUX PARTENAIRES PRIVES

L'assemblée prend acte de l'entrée de deux nouveaux associés dans l'association de projet, à savoir:

1. La société de Services, de Participations, de Direction, et d'Elaboration en abrégé SA SPADEL NV, société anonyme dont le siège social est établi à 1200 Bruxelles (Woluwe Saint Lambert), avenue des Communautés 110, inscrite à la BCE sous le numéro 0405.844.436.

2. L'association sans but lucratif « Domaine de Bérlinzenne », ayant son siège social à 4900 SPA, Bérlinzenne, n°4, inscrite au registre national des personnes morales sous le numéro 434 742 617 RPM Liège – division VERVIERS.

Constituée sous la dénomination « Association de Gestion du Musée de la Forêt de Bérlinzenne-Spa » aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale constitutive publié aux annexes du Moniteur belge du 17 mars 1988 sous le numéro 3773.

Dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes de l'assemblée générale du 29 avril 2013 publiée aux annexes du Moniteur belge du 4 septembre 2013 suivant sous la référence 13136363.

En leur qualité d'associé, ils souscriront chacun une part sociale, de un euro chacune.

Le capital de l'association sera ainsi fixé à quatre euros.

Déposé en même temps, l'expédition de l'acte.

Signé Charles CRESPIEN, notaire.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/01/2017 - Annexes du Moniteur belge